

Compagnie d'Archers
La Flèche Etoilée



VILLABE



laflecheetoilee.fr

À PARTIR DE LA RENTRÉE
*LE PASS SANITAIRE EST REQUIS
POUR TOUS LES PUBLICS DE 18
ANS ET PLUS, SANS EXCEPTION.*

À COMPTER DU 30 SEPTEMBRE
*LE PASS SANITAIRE EST REQUIS POUR
TOUS LES PUBLICS DE 12 ANS ET PLUS,
SANS EXCEPTION.*

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

**UN CERTIFICAT
DE VACCINATION**

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique de
moins de 72h.

OU

**UN CERTIFICAT
DE RETABLISSEMENT**

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 11 jours et
de moins de 6 mois.

**MODE
D'EMPLOI**



Le port du masque n'est pas obligatoire si l'accès à l'équipement requiert le pass sanitaire. Cependant, ce dernier reste recommandé.